

Le 23 mars 2021

Aux syndicats affiliés à la FEESP-CSN

**Objet : Message du président des élections**

---

Camarades,

Comme vous le savez, cette année les élections auront lieu en mode virtuel. Nous avons été dans l'obligation d'apporter certaines modifications à la procédure afin de nous adapter à cette nouvelle réalité.

La première modification a consisté, lors du bureau fédéral du 25 février dernier, à nous remettre la responsabilité de procéder à titre de président et de secrétaire des élections.

De plus, nous vous avons préparé un document dans lequel nous vous exposerons les grandes lignes afin de vous permettre de poser votre candidature à l'un des postes en élections lors du 28<sup>e</sup> Congrès de la FEESP qui aura lieu du 8 au 11 juin 2021. Sachez que dans les 72 heures suivant la réception de votre bulletin de mise en candidature, celui-ci se retrouvera sur le site Internet de la fédération <https://feesp.csn.qc.ca/a-propos/congres-2021/> .

Afin de répondre à la réalité virtuelle, une adresse courriel a été créée spécialement pour les élections. Pour toute communication avec le président ou la secrétaire des élections, nous vous prions d'écrire à l'adresse suivante : [FEESPElection@csn.qc.ca](mailto:FEESPElection@csn.qc.ca)

Pour terminer, n'hésitez pas à nous acheminer par courriel vos questions concernant les élections ou la procédure de mise en candidature.

Syndicalement,



Mario Guertin, président des élections



Andréanne Corriveau, secrétaire des élections

p. j. : Procédure de mise en candidature  
Code d'éthique des élections à la FEESP